

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 916 portant modification à l'article 1er de l'arrêté n° 908.

n° 916

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1950

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro

30 septembre 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué au territoire par arrêté du 9 avril 1935

**Vu** le jugement rendu par le tribunal correctionnel en date des 24 et 31 août 1950

**Vu** l'arrêté n° 908 en date du 1<sup>er</sup> septembre 1950,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art .1er

L'article 1er de l'arrêté n° 908 en date du 12 septembre 1950 est modifié comme suit : Au lieu de : « Bekille Abdoullah », Lire : « Bekele Haïlou ». (Le reste sans changement.)

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.